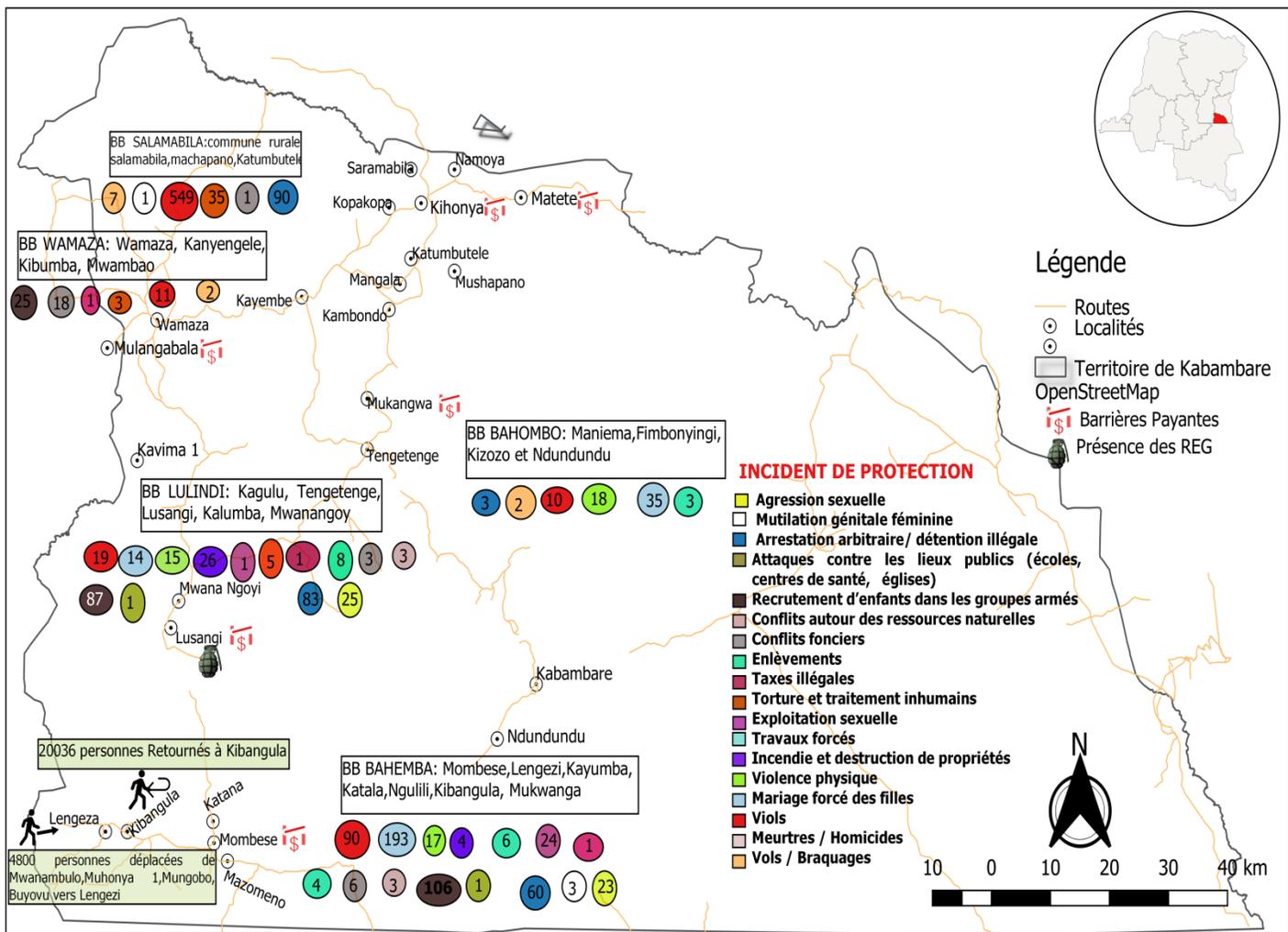


RAPPORT D'ÉVALUATION DES BESOINS DE PROTECTION AXES (i) WAMAZA-NAMOYA /SALAMABILA, (II) LUSANGI-KIBANGULA, (III) KABAMBARE-NDUNDUNDU- MANIEMA-MOMBESSE EN TERRITOIRE DE KABAMBARE



Cartographie des zones couvertes par l'évaluation de Protection dans le Territoire de Kabambare





Cluster protection Maniema

1. ANALYSE CONTEXTUELLE

Depuis septembre 2017, le Territoire de Kabambare a été marqué par des affrontements armés entre l'armée régulière (es FARDC) et les groupes armés maï maï Malaika, des incursions maï maï Yakutumba à partir du territoire de Fizi (Sud Kivu) et des miliciens Twa hapa na pale à partir du Territoire de Nyunzu (Province du Tanganyika). Ces affrontements ont été accompagnés des mouvements des populations et des violations des droits humains, perpétrés non seulement par les groupes armés mais également par l'armée. Quoique les affrontements se sont arrêtés, on note la présence dans les différents axes Wamaza-Namoya /Salamabila; axe Lusangi-Kibangula; axe Kabambare-Ndundundu- Maniema-Mombese des forces FARDC et les différentes factions maï maï Malaika (i) Mandevu dans le Secteur Bangubangu-Wamaza, (ii) Sheikh Assan opérant dans le secteur Bangubangu Salamabila, (iii) Eugène (Cent Kilos) ,David, Deux fois deux et Kavava dans les secteurs de Bangubangu Bahemba et Bangubangu Bahombo dans le Territoire de Kabambare.

Des affrontements dans les zones concernées par la mission ont produit et produisent encore des impacts sur les personnes qui se caractérisent par des violations des droits humains entre autre : les viols, les recrutements d'enfants, mariages forcés des filles, exploitation sexuelle, torture et traitement inhumains, mutilations génitales féminines, vols / braquages, arrestations arbitraires/ détentions illégales, présence des enfants associés aux forces et des groupes armés. Des barrières payantes qui limitent les mouvements des populations et affectent les activités les moyens de subsistance. Notons aussi la présence des REG dans la zone. Les femmes et les enfants ont été touchés particulièrement par ce conflit.

C'est dans ce contexte que l'évaluation des besoins de protection a été faite dans les différentes thématiques : monitoring, protection de l'enfant, violences sexuelles et basées sur le genre, cohabitation pacifique & logement terre et propriété et Lutte anti-mines et Restes Explosifs de Guerre (REG) afin d'avoir connaissance de la problématique de protection dans le territoire de Kabambare.



Cluster protection Maniema

2. OBJECTIFS

L'objectif de l'évaluation rapide de protection est d'avoir une vue d'ensemble des problèmes de protection qui affectent les populations dans les zones de conflit du Territoire de Kabambare et Chefferie Nonda (Territoire de Kasongo)

A cette fin, il s'agira de :

- ~ Collecter des informations clés sur quatre thématiques de protection : monitoring, protection de l'enfance, violences sexuelles et basées sur le genre, cohabitation pacifique & logement terre et propriété et Lutte anti-mines et Restes Explosifs de Guerre (REG)
- ~ Identifier les besoins de protection des personnes retournées, des déplacés, des communautés d'accueils.
- ~ Evaluer la capacité de résilience des personnes affectées par les conflits

3. METHODOLOGIE

Outils de collecte de données

Les outils de collecte d'informations comprennent :

- (i) Un questionnaire comprenant des informations générales et cinq (5) thématiques de Protection : monitoring, protection de l'enfance, violences sexuelles et basées sur le genre, cohabitation pacifique & logement terre et propriété et Lutte anti-mines et Restes Explosifs de Guerre (REG),
- (ii) Un dictionnaire des concepts clés

Période et espace géographique

L'exercice de l'évaluation rapide de protection s'est déroulé du 14 au 20 octobre 2019 en Territoire de Kabambare dans les zones de santé Salamabila (secteur Bagubangu Salamabila et secteur Bangubangu Wamaza), zone de santé de Kabambare (secteur Bangubangu Bahemba et Bangubangu Bahombo) et zone de santé Lusangi (secteur Bangubangu Lulindi et Bangubangu Bahemba)

Typologie des entretiens

L'évaluation a été menée à l'aide des différentes méthodes à savoir : les focus groups et les interviews individuelles des informateurs clés de la communauté



Cluster protection Maniema

suivant l'approche basée sur l'âge, le genre, la diversité et l'inclusion des personnes vivant avec handicap

Pour ce faire, 167 entretiens se sont déroulés dont 12 focus groupes soient 112 personnes (3 focus groupes des jeunes, 4 focus groupes des femmes, 5 focus groupes des hommes), 55 entretiens individuels dont 22 rencontres avec les autorités locales et 33 avec les leaders locaux, les médecins et infirmiers, les FARDC, les chefs d'églises, les relais communautaires, le responsable des déplacés/retournés, les chefs de services étatiques, responsables des ONGs et autres membres des communautés.

4. RESULTAS DE L'EVALUATION

4.1. Mouvements des populations

A l'instar des autres territoires de la province du Maniema, le Territoire de Kabambare a connu les déplacements des populations. Depuis le début de la crise en 2017 au 30 septembre 2019, le territoire de Kabambare comptabilise des déplacés estimés 181.843 personnes et des retournés estimés à 147.952 personnes (**source : CMP Maniema**).

Les localités de Mwanambulu, Muhoyo 1, Bigobo et Buyovu (secteur Bangubangu Bahemba) ont été fortement touchées par les affrontements entre les FARDC et les maï maï Malaika. Des maisons ont été incendiées et détruites, des femmes ont été violées, des personnes ont été victimes des extorsions des biens,... Face à cette situation, ses populations estimées à 4802 personnes (**source : chef de groupement Lengezi**) se sont déplacées dans le groupement de Lengezi, présentement dans les familles d'accueils. Ces déplacées exercent une tension sur les communautés d'accueils et n'ont eu aucune assistance. Dans la zone, il ya carence des nourritures et les déplacés se nourrissent des mangues. Les mouvements de retour dans leurs milieux d'origine sont timides car les déplacés ont perdu tous leurs biens lors du déplacement, et leurs habitations ont été soit incendiées ou détruites.

AU cours de ce dernier semestre, les localités Kibangula, Mukwanga, dans le secteur de Bangubangu Bahemba et les localités de Tengetenge, Maniema dans le secteur de Bangubangu Lulindi ont connues un mouvement de retour des populations estimés à 20.036 personnes (**source : secteur Bangubangu Bahemba**).

Les populations retournées se retrouvent dans un degré de vulnérabilité avancée car ils vivent dans des conditions difficiles par manque des matériels essentiels pour le stockage de l'eau, une denrée rare et manque des nourritures. Le mouvement de retour a eu lieu après la saison culturelle. L'on signale déjà plusieurs cas de malnutritions au structure sanitaire de Kibangula.

Schématiquement, ces mouvements de populations se présentent comme suit :

Mouvement de déplacement

Territoire	Statut	Lieu de provenance	Lieu de déplacement	Motifs déplacement	Nombre des ménages	Nombre des personnes
Kabambare	IDPS	Wamaza, Salamabila, Misisi, Kilembwe	Mombese, Kaluma	Affrontement entre groupe armé malaika et FARDC	380	2280
Kabambare	IDPS	Kibangula, Mombese, Kaluma	Kibimbi, Munono	Affrontement entre groupe armé malaika et FARDC	3 550	17 756
Kabambare	IDPS	Buyovu, Mwanambul u, Muhoyo1, Bigobo	Lengezi	Affrontement entre groupe armé malaika et FARDC	800	4 802
Total					4 350	22 558

Mouvement de retour

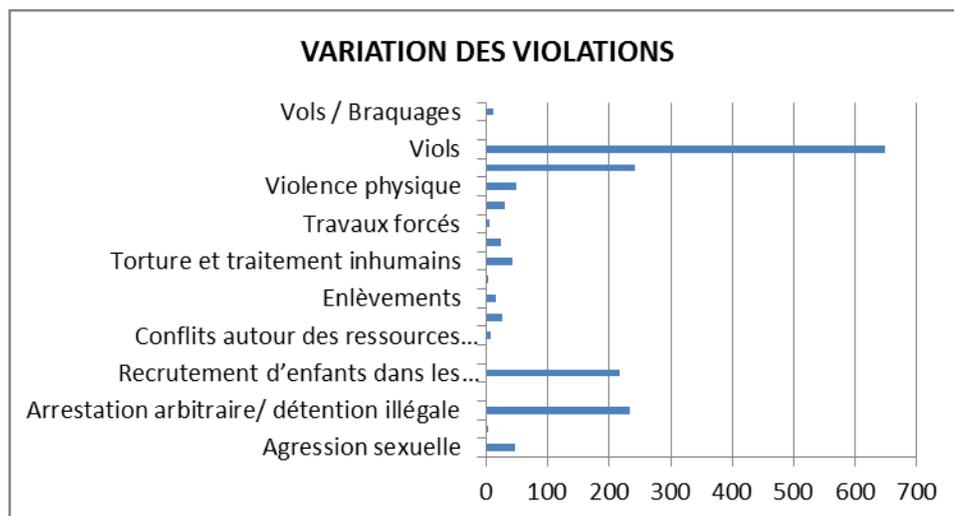
Territoire	Statut	Lieu de provenance	Lieu de retour	Nombre des ménages	Nombre des personnes
Kabambare	IDPS	Kibimbi, Munono	Kibangula, Mukwanga, Mission, Katala, Tengetenge, Maniema	3 450	20 036
Total				3 450	20 036

4.2. Monitoring de protection

VIOLATION	CAS ET LOCALISATION					TOTAL
	BB SALAMABILA: commune rurale Salamabila, Machapano, Katumbutele, Matete,.....	BB WAMAZA: Wamaza, Kanyengele, Kibumba, Mwambao	BB BAHEMBA: Mombese, Lengezi, Kayumba, Katala, Ngulili, Kibangula,	BB LULINDI: Kagulu, Tengeenge, Lusangi, Kallima, Mwanangoy	BB BAHOMBO: Maniema, Kizozo, Fimbonyingi, Ndundundu	
Agression sexuelle			23	25		48
Mutilation génitale féminine					3	3
Arrestation arbitraire/ détention illégale	90		60	83	3	233
Attaques contre les lieux publics (écoles, centres de santé, églises)			1	1		2
Recrutement d'enfants dans les groupes armés (EFGA vérifiés et certifiés par PEDI et UNPDDR)		25	106	87	180	398
Séparation familiale					16	16
Conflits autour des ressources naturelles	1		3	3		7
Conflits fonciers		6	18	3		27
Enlèvements			4	8	3	15
Taxes illégales		1	1	1		3
Torture et traitement inhumains	35	3		5	10	53
Exploitation sexuelle			24	1	16	41
Travaux forcés			6			6
Incendie et destruction de			4	26		30

Cluster protection Maniema

propriétés						
Violence physique			17	15	18	50
Mariage forcé des filles			193	14	35	242
Viols	549	11	21	19	10	610
Meurtres / Homicides	1					1
Vols / Braquages	7	2			2	11
TOTAL						1796



A l'exception du secteur Babuyu qui n'a pas fait l'objet de l'évaluation de besoin de protection suite l'activisme des miliciens twa et les incursions des miliciens twa hapa na pale de Nyunzu ; la protection des populations est très préoccupante dans les zones évaluées (les secteurs de Bangubangu-Wamaza, Bangubangu-Salamabila, Bangubangu-Bahombo, bangubangu-Bahemba et bangubangu Lulindi) au regard des violations rapportés, qui seraient imputables aux FARDC et aux maï maï malaika. Dans certaines zone comme le secteur de Bangubangu Salamabila parfois les militaires FARDC portent le même type d'uniforme ; alors difficile dans ce cas de savoir qui seraient les vrais auteurs des violations

Cluster protection Maniema

Au total 1.796 cas d'incidents des violations des droits humains ont été inventoriés au cours de la mission ; dont 549 cas viols pour la période depuis 2018 à 19 octobre 2019 (**source : service de genre, famille et enfants de Salamabila**) et 1247 cas des violations pour le dernier trimestre dont 233 cas d'arrestations arbitraires, 398 EAFGA vérifiés et certifiés ; qui ont été utilisés par les maï maï malaika pour la cuisine, aux fins sexuelles, comme pisteurs et transporteurs et pour le renforcement des troupes ; 16 cas de séparation de famille, 7 cas des conflits autour des ressources naturelles, 27 cas des conflits fonciers, 15 cas d'enlèvements, 3 cas des taxes illégales, 43 cas des tortures et traitement inhumains, 43 d'exploitations sexuelles, 6 cas des travaux forcés, 50 cas des violences physiques et 30 cas d'incendies et destruction des maisons par les belligérants pour terroriser les populations et dans certains cas les pousser à fuir le milieu.

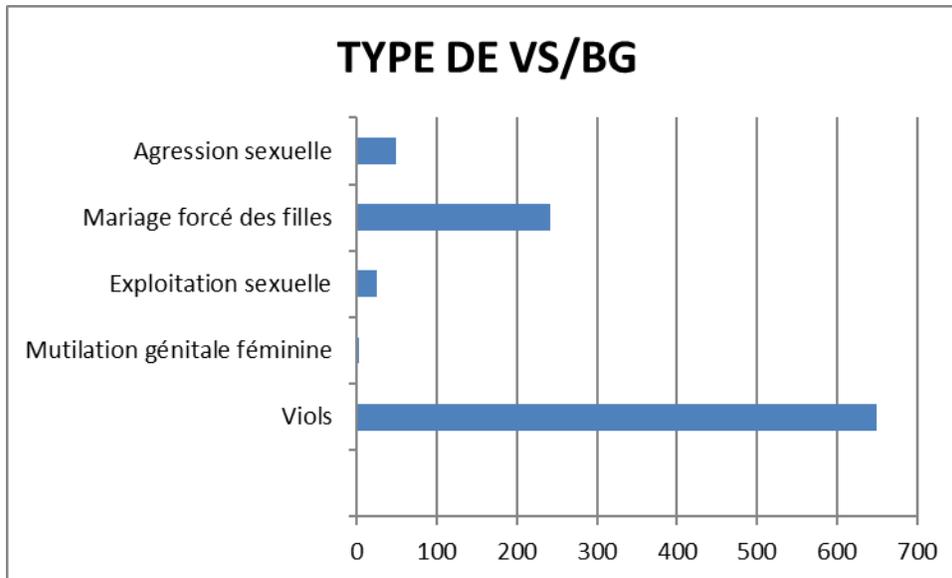
Sept (7) barrières payantes dénommées par les militaires, poste de surveillance ou de contrôle dans le but de tracasser et de rançonner les populations ont été relevées dont 3 à Mulangabala, Kihonya et Matete sur l'axe wamaza – Salamabila- Matete ; 4 à Lusangi, Kibenga, Mwanangoy et Mombese sur l'axe vers Lusangi et Kabambare; des barrières tenues par les services de sécurité FARDC et les maï maï à Mulangabala. Plus de 300 cas de paiement de l'ordre de 500 à 2000 FC par passage ont été rapportés pour le mois de septembre 2019.

4.3. Violences sexuelles et basées sur le genre

VIOLATION	CAS ET LOCALISATION					TOTAL
	BB SALAMABILA: commune rurale Salamabila, Mac hapano, Katumbutele, Matete,.....	BB WAMAZA: Wamaza, Kanyengele, Kibumba, Mwambao	BB BAHEMBA: Mombese, Lengezi, Kayumba, Katala, Ngulili, Kibangula, Mukwanga	BB LULINDI: Kagulu, Tengetenge, Lusangi, Kallima, Mwanangoy	BB BAHOMBO: Maniema, Ndundundu	
Viols	549	11	21	19	10	610
Mutilation génitale féminine			3			3
Exploitation sexuelle			24	1	16	41
Mariage forcé des filles			193	14	35	242

Cluster protection Maniema

Agression sexuelle			23	25		48
Total						944



La protection de femmes et des filles contre les violences sexuelles dans le Territoire de Kabambare est très préoccupante.

La consommation d'alcool, le manque d'encadrement des FARDC, le renforcement des forces des pouvoirs à travers le recrutement des filles mineurs par maï maï, l'impunité, l'arrangement à l'amiable et les pesanteurs culturelles et coutumes seraient à la base des violences sexuelles basées sur le genre dans le territoire de Kabambare.

Au total 944 cas des violences sexuelles et basées sur le genre dans la zone évaluée ont été inventoriés et répartis comme suit :

- ~ Pour la zone de santé de Salamabila (secteur Bangubangu Salamabila et commune rurale de Salamabila), 549 cas des viols dont 48 mineurs et 13 hommes ont été documentés depuis 2018 au 30 septembre 2019. Parmi ces cas, 378 femmes/filles ont reçues les kits PEP (**source : service de genre, famille et enfants de Salamabila**).
- ~ La zone de santé Lusangi (secteurs Bangubangu Lulindi et Bangubangu Bahemba) a connu 19 et 21 cas soient 40 cas ayant reçu des kits PEP pour les trois derniers mois.

- ~ Pour la zone de santé de Wamaza (secteur Bangubangu Wamaza), 11 cas ayant reçu des kits PEP ont été enregistrés pour le mois de septembre dernier.
- ~ 3 de mutilation génitale féminine dans la zone de santé de Kabambare
- ~ 41 cas d'exploitations sexuelles dont 40 cas dans la zone de santé de Kabambare et 1 cas dans la zone de santé de Lusangi
- ~ 242 cas de mariages forcés des filles dont 228 cas dans la zone de santé de Kabambare et 14 cas dans la zone de santé de Lusangi. La plupart des cas de mariage forcé a été observé chez les maï maï pour la raison de croyance, que les jeunes filles vierges augmenteraient leurs pouvoirs de combattants
- ~ 48 cas d'agressions sexuelles dont 23 dans la zone de santé de Kabambare et 25 dans la zone de santé de Lusangi

Sur terrain, beaucoup des témoignages affirment l'existence des cas personnes qui ne sont pas déclarées par crainte d'être stigmatisées /répudiées du foyer et dans certains cas, l'on procède à un arrangement à l'amiable entre les familles des victimes et celles des auteurs.

Au regard de ces chiffres, au moins 5 femmes sont violées chaque jour dans le Territoire de Kabambare, ce qui représente une situation inquiétante et nécessite une réponse appropriée.

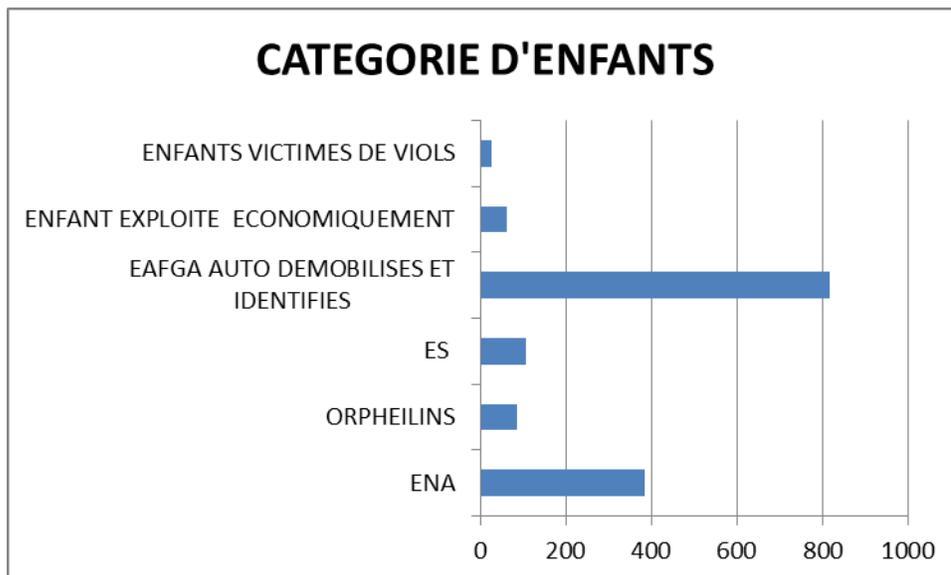
La plupart des personnes violées ne bénéficient que d'une prise en charge médicale (kit PEP) tandis les autres thématiques psychosociale, juridique (les auteurs restent impunis) et réinsertion économique ne sont pas prises en charge.

4.4. Protection de l'enfant

CATEGORIES ENFANTS	CAS ET LOCALISATION						TOTAL
	BB SALAMABILA: commune rurale salamabila, machapano, Katumbutele, Matete,.....	BB WAMAZA: Wamaza, Kanyengele, Kibumba, Mwambao	BB BAHEMBA, Mombese, Lengezi, Kayumba, Katala	BB LULINDI: Kagulu, Tengetenge, Lusangi, Kallima, Mwanangoy	BB BAHOMBO: Ndundundu, Maniema, Kabambare centre	Chefferie Nonda	
ENA			123	57	204		384
ORPHEILINS			38		48		86
ES		35			72		107

Cluster protection Maniema

EAFGA AUTO DEMOBILISES ET IDENTIFIES	26	182	301	115	118	75	817
ENFANTS EXPLOITES ECONOMIQUEMENT			30		33		63
ENFANTS VICTIMES DES VIOLS				17	10		27
						Total	1484



Pour la protection de l'enfant dans la zone évaluée, un total de 1484 enfants ont été inventoriés dont 384 ENA se trouvant de plus de 6 mois dans les familles d'accueils spontanés(FAS) ; 86 enfants orphelins(EO) se retrouvant dans les familles nucléaires dont 35 enfants pour qui les parents sont morts naturellement et 51 sont des orphelins des guerres pour lesquels les parents sont morts suite à la guerre par le fait d'appartenir ou de collaborer avec les groupes armés ou avec les FARDC ; 107 enfants séparés de leurs parents lors des mouvements des populations suite aux affrontements depuis 2017 et qui se retrouvent dans les FAS; 817 présumés EAFGA auto démobilisés et rendus, identifiés par les communautés et certaines structures communautaires locales (ADC/St Gabriel,



Cluster protection Maniema

ATK, ASEFA, ...); 30 enfants exploités économiquement : 12 comme serveurs, gardiens dans les bistrot, 4 comme transporteurs des vivres, autres effets de maman marchandes et 14 comme ouvriers dans les lieux de concassage, nettoyage des minerais dont l'âge varie entre 9 et 17; 27 enfants victimes des viols ont été retrouvés dans les communautés locales et n'ayant bénéficiés d'aucune prise charge. Il faut noter que dans les 3 zones de santé de Lusangi, Salamabila et Kabambare couvrant les 5 secteurs BB Salamabila, BB wamaza, BB Bahemba et BB Bahombo et BB Lulindi il n'existe pas de mécanisme de coordination des activités de protection de l'enfance et pas des structures de prise en charge des enfants vulnérables.

4.5. Cohabitation pacifique & Logement terre et propriété

De conflits

Conflit lié aux produits de champ

Les IDPs Buyovu, Mwanambulo, Muhoyo1 et Mungobo estimé à 4.802 personnes déplacées dans le groupement Lengezi avec une population estimée à 18.000 personnes connaissent des difficultés de cohabitation. Ils ont des difficultés d'accès à la terre qui les amènent parfois à s'approprier les récoltes des populations hôtes. Les déplacés sont employés dans les activités de champêtres et de construction ; ils constituent une main d'œuvre bon marché pour les travaux journaliers.

Les conflits sont résolus dans le barza communautaire au chef-lieu du groupement ; les autres localités ne disposent pas des mécanismes de médiation.

Conflits fonciers

Dans le secteur de Bangubangu wamaza, il a été identifié : (i) le conflit de limite (champs et étangs piscicoles), (ii) conflit d'occupation.

- ~ Dans le groupement Kanyengele, l'on a le conflit de terre entre les localités de Mbumbilungu, Mwambao et Kawayya. Les limites géographiques n'étant pas bien identifiées ; lors des activités culturelles, il ya occupations des champs par les membres des communautés de ces différentes localités qui se trouveraient en dehors des limites.
- ~ Dans le groupement Kibumba : un conflit lié aux limites des étangs piscicoles entre les localités Kakombe et Mulekelwa et un conflit de limites des champs entre les localités Marungu et Mimbao. Les limites



Cluster protection Maniema

géographiques n'étant pas bien connues, les communautés occupent ces terres et étangs en estimant qu'ils se trouvent dans leurs limites.

Pour la résolution des conflits, ils sont adressés généralement aux barza communautaires. Il a été noté que les structures sont peu efficaces car elles n'arrivent pas à résoudre les problèmes et par conséquent bon nombre des conflits demeurent sans solutions.

Dans le secteur Bangubangu Bahemba: conflit de jouissance, foncier (limite des champs). Dans cette zone, plusieurs membres des communautés se retrouvent dans les mouvements des maï maï malaika qui de fois interfèrent dans les conflits. On dénombre dans la zone les cas de conflits ci-après :

- ~ Conflits des champs des palmerais entre la famille Katafika de la localité Sangwa et la famille Lubangi de la localité Penefundi ; entre les familles Mwangibi et Mbilizinyama dans la localité Ngulilu ; entre les familles Menelumanga de la localité Menelumanga et Kayumba de la localité Kayumba.
- ~ Conflit de domaine de Hagulugangi qui oppose les familles Mwana Lufunga de la localité Fanga contre la famille Mwana Ilemba de localité Lukoma.

Ces conflits à ce jour ne sont pas résolus ; le secteur ne dispose pas des structures qui ont la capacité de faire de résolution pacifique entre les parties en conflit.

Risques liés aux conflits : ces conflits alimentent des troubles intracommunautaires et certains leaders se seraient associés même aux groupes armés Malaika avec plusieurs conséquences de protection (Conflits fonciers et communautaires, mouvements de déplacement, insécurité alimentaire et physique, insécurité sociale, manque de solution durable, etc.).

De l'accès à la terre

~ *Pour les communautés hôtes :*

Des échanges avec les notables, les chefs coutumiers, la population accède à la terre soit par achat, soit par donation auprès de chef de village et de propriétaires terriens, ou par héritage.

~ *Pour les IDPs*

Pour les déplacés, cas de Lengezi : ils accèdent à la terre par achat, location, donation par les chefs de village et les propriétaires terriens. Cependant, il sied de signaler qu'un déplacé qui obtient la terre par donation ou par location a



Cluster protection Maniema

juste le droit de jouissance et non de disposition de la terre, étant donné que celle-ci appartient à la personne qui la lui a octroyée. L'accès difficile à la terre pour les déplacés est lié au manque de moyens financiers.

4.6. Lutte anti-mines et Restes Explosifs de Guerre (REG),

Lors des échanges avec les autorités politico-militaires et leaders communautaires de la place ainsi que les membres de la communauté, il a été constaté que la zone de Lusangi, Kagulu, Mwanambulu dans le secteur Bangubangu Bahemba était une zone avec un nombre élevé d'affrontements entre les FARDC et les groupes maï maï.

Cette zone est soupçonnée contaminer par les restes et explosifs des guerres.

En termes de présence des REG, il a été rapporté au cours de ce mois d'octobre 2019, qu'une roquette et une grenade ont été découvertes à Kagulu par des femmes qui faisaient les travaux champêtres. Appel a été fait aux FARDC qui les ont récupérées.

En ce qui concerne l'information sur l'éducation aux risques de Mines et REG, il reste cependant à signaler qu'aucune sensibilisation n'a été faite dans la thématique LAM dans la zone.

5. REPONSES AUX BESOINS / RECOMMANDATIONS

Pour répondre aux besoins de protection évalués dans le territoire de Kabambare, on recommande les mesures suivantes :

Domaine	Recommandation	Acteur de suivi	Degré d'urgence
AME/Abris Wash	Assistance en AME/Abris aux IDPs dans les zones de Kibangula et Lengezi	Cluster AME/Abris, HCR	Très urgent
	Assistance en Wash aux IDPs dans les zones de Kibangula et Lengezi	Cluster Wash, Unicef	Très urgent
	Renforcement des capacités de comités des IDPs	HCR à travers partenaire CARITAS	Urgent

Cluster protection Maniema

Monitoring protection	Renforcer le monitoring de protection dans les zones évaluées	HCR, Cluster protection	Très urgent
	Sensibiliser les FARDC affectées dans la zone sur le respect des droits de l'homme et sur la protection de la population	BCNDH/MONUSCO	Urgent
Violences sexuelles et basées sur le genre	Sensibilisation aux communautés, FARDC et aux groupes armés sur les lois de lutte contre les violences sexuelles	BCNDH/MONUSCO	Urgent
	Fournir des services de réponse holistique aux victimes des violences sexuelles et basées sur le genre	Sc VBG, UNFPA, Cluster Protection, DIVISION GENRE & FEMME ET FAMILLE	Très urgent
	Lutter contre l'impunité à travers les procès contre les auteurs des viols	HCR à travers partenaire CARITAS	Urgent
	Renforcer les capacités des structures œuvrant dans VS/BG	HCR à travers partenaire CARITAS	Urgent
Protection de l'enfant	Créer le mécanisme de coordination des activités dans la zone ainsi que les structures communautaires de protection de l'enfant (EAE, RECOPE, clubs des jeunes et enfants, etc.) ;	Unicef(GTPE), APE	Très urgent
	Plaidoyer auprès des autorités et autres instances compétentes pour la sensibilisation sur la sortie des enfants dans les groupes armés	Cluster Protection, Child Protection/MONUSCO, APE (Save the children, CICR, PEDI,...), GROUPES ARMES, FARDC, UNPDDR, DIVISION GENRE	Très urgent

Cluster protection Maniema

	Elaborer des programmes de protection prenant en compte notamment les besoins des adolescents vulnérables dont les EAFGA dans un cadre privilégiant la cohésion sociale.	Unicef, UNPDDR, APE (Save the children, CICR, PEDI,...)	Très urgent
Lutte anti-mines et Restes Explosifs de Guerre (REG)	Mener des enquêtes dans la zone de Lusangi afin de certifier la présence des mines et REG et faire des marquages des zones soupçonnées dangereuses	UNMAS	Très urgent
	Sensibiliser les communautés sur les risques des mines et restes explosifs de guerre	UNMAS	Très urgent
Cohabitation pacifique & Logement terre et propriété	Renforcer les capacités des autorités locales sur les méthodes de résolution des conflits.	HCR à travers partenaire CARITAS	Urgent
	Mettre en place des structures communautaires de résolution des conflits.	HCR à travers partenaire CARITAS	Urgent
	Plaidoyer auprès du cluster pour le positionnement des acteurs engagés dans la résolution pacifique des conflits dans la zone	HCR, Cluster Protection	Urgent
	Faciliter le retour des IDPs librement consenti	HCR, Cluster protection, Les autorités politico administratives	Urgent